

La contribution de la BNF à la carte documentaire française

Introduction

par Marcelle Beaudiquez

Directeur du développement scientifique et des réseaux

Depuis l'origine du projet, l'un des objectifs majeurs fixé à la BNF est de constituer « le cœur du réseau » des bibliothèques françaises. Comme chacun sait, les réseaux peuvent être matériels ou immatériels. On peut alors s'interroger sur les finalités de l'objectif fixé à la BNF. La question est : « Un réseau, pour quoi faire ? »

Dans le monde des bibliothèques et de l'information scientifique et technique, qui est le nôtre :

– un réseau, c'est un moyen de « travailler ensemble ». Ce thème du congrès de Saint-Étienne avait permis à la BNF de présenter l'an dernier ses partenaires français et étrangers dans les domaines du catalogage, de l'information bibliographique, de la normalisation et de la coopération internationale pour ne citer que quelques exemples ;

– mais un réseau, c'est aussi un moyen de mieux travailler pour le public, de lui offrir un service de meilleure qualité, de diversifier l'offre documentaire qui lui est faite. C'est cette thématique qui sera développée dans les interventions de Georges Perrin et d'Yves Moret.

Par le réseau, la BNF participe à l'enrichissement des collections au plan natio-

nal et se propose d'améliorer leur lisibilité autant que leur accessibilité. Ce sont deux objectifs simples. Les moyens mis en œuvre pour leur réalisation sont :

– *le partage documentaire*. Il s'agit d'un travail à caractère scientifique sur ce qui constitue le cœur de la Bibliothèque nationale comme des autres bibliothèques : les collections. Il s'agit de créer des liens de partenariat avec des établissements déjà « pôles d'excellence » dans un domaine complémentaire de ceux de la BNF qui a une vocation encyclopédique, mais ne prétend pas posséder « tout sur tout ». Ces établissements deviennent des pôles associés. Le partage concerté des acquisitions permet une meilleure couverture du domaine, une plus grande exhaustivité en évitant les doublons inutiles et coûteux. L'offre documentaire proposée au chercheur de chaque domaine est donc globalement plus riche. Les partenaires de la BNF, naturels, mais non exclusifs, sont les CADIST et les grands établissements de recherche ;

– *l'amélioration de l'accès à ces collections par la localisation dans un Catalogue collectif*. C'est toute l'opération du CCF, réseau physique de catalogues informatisés qui permettra pour l'utilisateur de

poursuivre, et dans certains cas de manière automatique, sa recherche vers la fourniture du document.

On serait alors tenté de se laisser aller à la simplification : l'opération CCF c'est le contenant, c'est-à-dire le matériel informatique ; l'opération pôles associés, c'est le contenu, le domaine scientifique. Ce serait en fait une vision simpliste :

- Le CCF ne sera pas seulement un guichet informatique permettant d'accéder de manière transparente pour l'utilisateur aux catalogues informatisés des bibliothèques participantes. Il gèrera également des données, comme on va vous le préciser dans quelques instants, en particulier un répertoire de bibliothèques et de centres de documentation, répertoire interrogeable par sujets ;
- De même, la convention qui gère les relations entre la BNF et ses pôles associés consacre plusieurs articles aux obligations techniques de ce partenariat afin de garantir la visibilité de ces collections via le CCF. Ces deux opérations constituent la contribution de la BNF pour développer une carte documentaire française et créer les conditions d'une utilisation performante des collections ainsi réparties.